

Tableau récapitulatif de la certification en BAC GT – Septembre 2024

Candidats scolaires

| Texte d'appui | Enseignement concerné | Session 2025 |
|---|---------------------------------------|--|
| Décret + arrêté+ NDS 27 juillet 2021 Circulaire 2019-129 du 26-9-2019 | EPS obligatoire | <p>Terminale 3 CCF en terminale. La moyenne est affectée d'un coefficient 6</p> <p>Notes de trimestres dans le LSL</p> <p>SHN : un CCF automatiquement à 20/20 dans l'activité de spécialité de l'élève SHN. Possibilité de choisir de passer en ponctuel même si scolarisé (cf. ci-dessous). SHN voie GT : « Pour bénéficier des aménagements de l'examen, les sportifs de haut niveau doivent pouvoir justifier de leur statut au moment de l'inscription au baccalauréat, sur la base de la liste publiée en janvier de la même année civile » (référence circulaire du 17/11/2023).</p> <p>Première : Notes de premières dans le LSL, pour orientation Parcoursup.</p> |
| Contrôle continu (40%) Ref. Guide évaluation | EPS obligatoire | <p>Terminale : 3 CCF en terminale. La moyenne est affectée d'un coefficient 6</p> <p>Notes de trimestres référées aux 3 AFL, inscrites dans le LSL.</p> <p>Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. Au-moins 2CA. Notes référées aux 3 AFL, dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%.</p> |
| | Enseignement optionnel EPS | <p>Coeff 2 (première ou terminale) ou 4 (cycle terminal) : moyenne des trimestres ou semestres</p> <p>Pratiquer → Au-moins 50% de la note (dont AFL1 au-moins 50%, et 25% pour le total des deux autres AFL)</p> <p>Réfléchir → Première : production finale (50% de la note)</p> <p>Terminale : Oral (2/3 de la note).</p> |
| | Spe EPPCS | <p>Première : Moyenne des notes de trimestre. Niveau de performance dans au-moins deux APSA. Connaissances associées sur les trois thématiques du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 qui comptera pour la session 2025.</p> <p>Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale. Performance et habileté dans les APSA, devoir sur table, exposé oral, analyse de documents, enregistrement audio-visuel et son analyse, etc.</p> |
| | Enseignement optionnel Arts danse | <p>Coeff 2 ou 4 : moyenne des trimestres ou semestres</p> <p>Note de terminale : Idem enseignement optionnel EPS</p> <p>Note construite sur la base de l'évaluation des 4 compétences du programme</p> |
| | Spé Arts Danse | <p>Première: Note construite sur la base de l'évaluation des 3 compétences du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 pour la session 2025.</p> <p>Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale.</p> |
| Note de service du 24-03-22 Parue au BO du 14 avril 22 modifiée par Note de service du 26-09-2023 Parue au BO n°36 du 28 septembre 2023 | Enseignement de spécialité EPPCS | <p>Terminale : Coeff 16 – (en mars année de terminale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Épreuve écrite 3h30 (deux parties : une dissertation et une étude de documents) sur 20pts. - Épreuve orale : 30mns (une pratique – prestation candidat observée 15mns 12pts et un commentaire d'une vidéo de la prestation physique du candidat dans l'activité de son choix 15 minutes – 8 pts). - L'épreuve orale (pratique et commentaire d'une prestation physique) s'appuie sur la programmation des APSA du cycle terminal. SHN : Modalités identiques sauf pratique physique automatiquement à 12 /12 et possibilité pour l'entretien de s'appuyer sur la spécialité sportive. <p>Épreuve de contrôle (second groupe d'épreuves du BAC) : Épreuve orale de 30 minutes</p> <p>A Prévoir : Pour les lycées proposant la spécialité : envoi d'une liste de 5 ASPA de 5 CA au recteur (premier trimestre). Prévoir les modalités d'organisation pratique après choix des 2 CA pas les autorités académiques. Pour les IPR (au nom du recteur) 3 mois avant la date des épreuves: définir les deux CA supports des épreuves pratiques. Document précisant les modalités de mise en place de l'épreuve adapté (/inaptitude)</p> |
| Note de service du 15-07-2021 BO du 29 juillet 2021 | Enseignement de spécialité Arts Danse | <p>Terminale : Coeff 16 – (en mars année de terminale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Épreuve écrite 3h30 (choix entre deux sujets : dissertation ou analyse de documents) sur 20pts Épreuve orale : 30mn (une présentation chorégraphique (12 points) et un entretien (8 points)) sur 20 pts |

Candidats individuels – Contrôle ponctuel

| Texte d'appui | Enseignement concerné | Session 2025 | A PREVOIR |
|--|--|---|--|
| <p>Circulaire 2019-129 du 26-9-2019 Circulaire du 17-11-2023 : aménagement SHN voie GT GT Circulaire du 22-07-2024 https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30-0</p> | Enseignements obligatoires | 2 épreuves parmi trois : 800m, Danse et tennis de table (ajustement référentiel 800 pour voie GT et pro ; Danse pour voie GT) + éventuellement deux épreuves académiques SHN voie GT: « le candidat est évalué sur deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée ». SHN voie pro : (mêmes aménagements (texte à venir)) | Les épreuves académiques si cela est prévu dans votre académie |
| <p>Note de service du 29 juillet 2021 BO du 26 août 2021</p> | Spé EPPCS - « premières qui ne poursuivent pas en terminale » | La note de première 2024 comptera bien pour la session 2025. Une épreuve parmi trois proposées par l'académie relevant de 3 champs différents. Pratique + oral Épreuve passée soit en première, soit sur l'année de terminale. SHN : pas d'adaptation particulière | <p style="text-align: center;">Trois épreuves académiques de 3 CA (Appui sur les référentiels spécifiques de la note de service parue au BO du 14 avril 22, déclinés par les académies dans les APSA retenues)</p> |
| <p>Nds du 24-03-2022 Parue au BO du 14 avril 22</p> | Spé EPPCS – Terminale | Épreuve nationale : - un écrit de 3h30 en deux parties : une dissertation, une étude de documents (idem candidats scolarisés) - une partie « orale » de 30minutes décomposée en deux parties : une pratique physique (15 minutes d'observation) et un oral de 15 minutes. SHN : entretien sur le parcours sportif de l'élève au cours du cycle terminal. | Les candidats choisissent une Apsa parmi deux proposées par les autorités académiques . Ces deux Apsa sont issues d'une liste de cinq Apsa relevant de cinq champs d'apprentissage différents proposée par les autorités académiques en début d'année scolaire |
| <p>Note de service du 29 juillet 2021 BO du 26 août 2021</p> | Spé Arts Danse- « première qui ne poursuivent pas en terminale » | Deux parties (10 points chacune) : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 2 à 4 minutes en solo suivi d'un entretien Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien | |
| <p>Note de service du 15-07-2021 BO du 29 juillet 2021</p> | Spé Arts-danse : terminale | Épreuve nationale (idem candidats scolarisés) | |
| <p>Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021 Complétée par note de service du 23 mars 22 parue au BO du 14 avril 22</p> | Ensgt optionnel EPS : | Une épreuve pratique (12pts) et une épreuve orale (8pts). Première (coeff 2) : Parcours sauvetage aquatique + Oral Terminale (coeff 2) : Badminton + Oral Cycle terminal (coeff 4) : Les deux épreuves + oral renforcé. Pour épreuves sur le cycle terminal, les 2 APSA peuvent ne pas être passées le même jour. SHN : 12/12 automatique dans la partie pratique ; passent la partie orale (sur 8pts) | <ul style="list-style-type: none"> - Candidat de première : Epreuve sauvetage aquatique à organiser - Candidat de terminale : Epreuve de badminton ou, pour ceux qui le souhaitent : épreuve de sauvetage + épreuve de badminton. |
| <p>Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021</p> | Ensgt optionnel art-danse : | Deux parties : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 1 à 3 minutes en solo suivi d'un entretien (sur 10 pts) - Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien (sur 10 pts) | |

